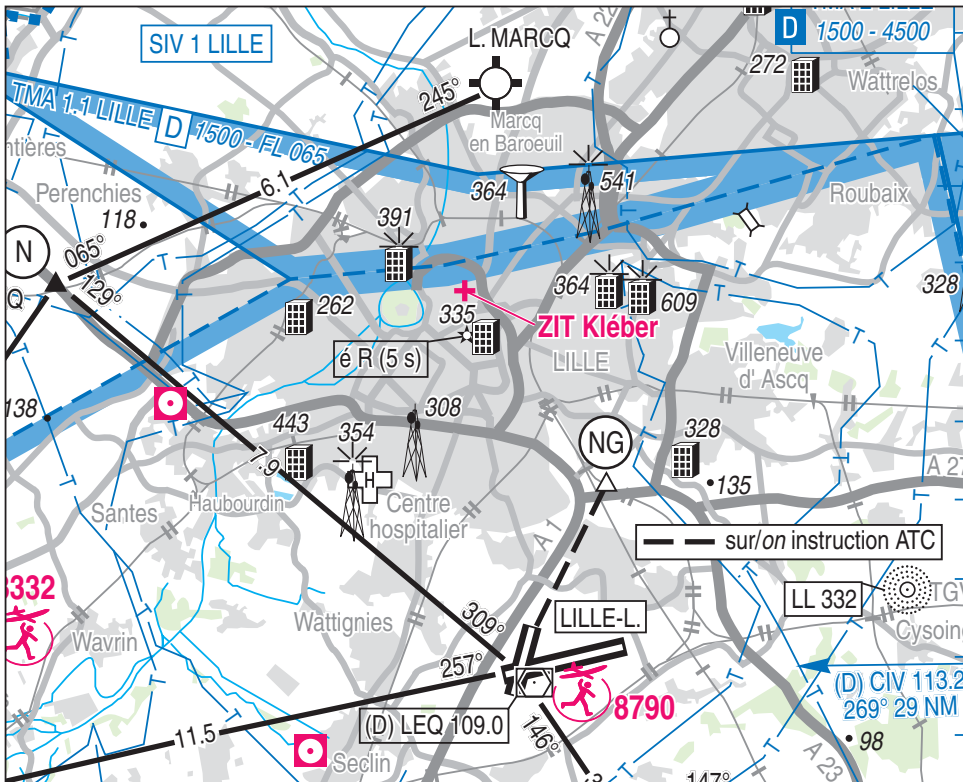


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Kléber au-dessus de Lille
En vigueur : Du 7 février au 6 novembre 2019

Lieu : FIR : Paris LFFF



Extrait VAC AD 2 LFOQ APP 01 en vigueur le 08 NOV 2018

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

STATUT
ZIT qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : pénétration interdite H24, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception des : ♦ aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ; ♦ aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'État télépilotes.

SERVICES RENDUS
Information et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

50°38'38" N - 003°04'00" E
50°38'40" N - 003°04'00" E
50°38'42" N - 003°04'00" E
50°38'42" N - 003°04'05" E
50°38'45" N - 003°04'00" E
50°38'41" N - 003°03'52" E
50°38'40" N - 003°03'52" E
50°38'38" N - 003°04'00" E

Limites verticales

SFC / 500 ft AGL